

CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 15 Mars 2018**

Présents: Michel SOULES, Patrick SUBIAS, Jean BOISSELIER, Alain GUIRAUD, Robert FOURCADE, Sylvette PUEYO, Patricia BOUYSSOU, Thierry GOUT, Fatima AMRANI, Nelly LEJARRE, Pascal MONIER.

Pouvoirs: Cécile REYES à Michel SOULES
Sabine GARCIA à Jean BOISSELIER

Absents non excusés : MAILHE Ludovic, Patrick PUBLI.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick SUBIAS.

Début de séance à 19h 25 mn

Convention avec la fourrière « Belle Isle Auto ».

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS qui informe le conseil municipal au sujet d'un véhicule stationné depuis plusieurs mois au cœur du village. La mairie a contacté le commissariat qui a détaché un agent de police et nous a informé en l'état actuel, le véhicule est considéré en état d'épave. L'agent de police nous a informés qu'il ne peut intervenir car nous n'avons pas signé de convention avec la fourrière municipale. La convention passée en 2012 est caduque car l'ancienne fourrière n'existe plus.

Une nouvelle convention d'enlèvement de véhicule doit être passée avec la fourrière de Carcassonne « Belle Isle Auto ». dans l'hypothèse où le propriétaire reste inconnu, les frais affairant à l'enlèvement qui seront à la charge de la commune s'élèveront à :

- 61.00 €TTC pour les frais d'expertise
- 117.50 €TTC pour les frais d'enlèvement

Dans ce cas les frais de gardiennage ne nous seront pas facturés.

Le Maire demande au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard

Ouverture de crédit.

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS et détaille au conseil municipal l'ouverture de crédit à réaliser avec les sommes indiqués ci-dessous :

Illuminations :	826,69 €TTC
Achat camion :	34 200,00 €TTC
Ets Robert :	16 413,02 €TTC
Total :	51 439,71 €TTC

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de voter l'ouverture de crédits d'un montant de 51 439,71 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard

Convention de prestations relèves des compteurs d'eau potable.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la compétence Eau et Assainissement, la commune a opté pour la gestion directe en régie. En effet les employés communaux Charles CATALA et Philippe PANTALE seront amenés à relever l'ensemble des compteurs situés sur le territoire communal. Carcassonne Agglo fournit l'ensemble du matériel nécessaire, forme les agents à l'utilisation du matériel et assure l'assistance technique.

La base de rémunération proposée s'élève à 2 €HT par compteur relevé.

Monsieur Le Maire demande de voter la convention de prestations relèves des compteurs d'eau potable.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard

Demandes de subventions.

Monsieur Le Maire énumère au conseil municipal les demandes de subventions sollicitées par les différentes associations et demande de voter.

Associations	Somme	Vote pour	Vote contre
Association Les Miaou de Berriac	800 €	13	
A.C.C.A	800 €	13	
Berriac Club Pétanque	800 €	13	

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard.

Vote du CA 2017

Monsieur Le Maire donne la parole à Mr Jean BOISSELIER qui détaille au conseil municipal les comptes administratifs 2017.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'exercice du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	196 412,46 €
Un excédent d'investissement de :	25 641,46 €

Le conseil municipal décide d'affecter en réserve en investissement la somme de 100 000,00 € (Voir le tableau ci-dessous).

AFFECTATION	196 412,46 €
1) Affectation en réserve R 1068 en Investissement	100 000,00 €
2) Report en fonctionnement R 002	96 412,46 €

Mr le Maire demande au conseil municipal de voter l'approbation des comptes administratifs 2017.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard

Vote des taux des taxes liées à la fiscalité directe locale.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les taxes locales (taxe habitation, taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti) de 1 %.

Mr le Maire demande au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard

Questions diverses.

Néant.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h00 mn